Cinquante-sixième année. - N° 14 A Jeudi 20 janvier 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1588

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

481 997 997 RCS Rouen.
PROROBS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 56560.00 EUR.
Adresse : 14 Avenue des 4 Cantons, 76000 Rouen.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de traité de fusion par voie d'absorption de la société PROROBS, Société par actions simplifiée au capital de 56.560 euros, siège social : 14 Avenue des 4 Cantons 76000 Rouen, 481 997 997 RCS Rouen, par la société LAGARRIGUE, Société par actions simplifiée au capital de 192.000 euros, siège social : 56 chemin de Baluffet 31300 Toulouse, 306 064 312 RCS Toulouse. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société PROROBS dont la transmission à la société LAGARRIGUE est prévue : Montant de l'actif : 753.362 euros ; Montant du passif : 680.012 euros. 2. Augmentation du capital de la société LAGARRIGUE, société absorbante : LAGARRIGUE SAS, société absorbante détenant la totalité des titres de PROROBS SAS, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : 1.026.650 euros. 4. Dépôt du traité de fusion : Le traité de fusion établi le 6 janvier 2022 a été déposé le 6 janvier 2022, au nom de la société LAGARRIGUE, au greffe du tribunal de commerce de Toulouse, et le 7 janvier 2022 au nom de la société PROROBS, au greffe du tribunal de commerce de Rouen..